

Les traités comme fondement de la réconciliation

Rhett Sangster

Volume 31, numéro 1, 2019

L'autochtonisation pour préparer un avenir commun

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059130ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1059130ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Presses universitaires de Saint-Boniface (PUSB)

ISSN

0843-9559 (imprimé)

1916-7792 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sangster, R. (2019). Les traités comme fondement de la réconciliation. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 31(1), 157–160. <https://doi.org/10.7202/1059130ar>

Les traités comme fondement de la réconciliation

Rhett SANGSTER

Je ne suis ni autochtone ni francophone; j'ai appris le français comme adulte. Mes ancêtres sont venus d'Écosse, d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique (mais pas de la section francophone), il y a près de 120 ans. Ils se sont établis dans le sud-est de la Saskatchewan, près de Stoughton et Wauchope, dans le territoire du *Traité 2* et *Traité 4*. Mes enfants vont à l'École Canadienne-française de Saskatoon. Parce que le grand-père de mon épouse était français, ils ont été capables de rejoindre l'école comme génération retrouvée, alors mes enfants parlent le français et j'en suis très content. Je vous raconte cette petite histoire personnelle parce que je crois qu'il faut connaître d'où on vient avant de parler de la réconciliation et de l'avenir qu'on veut construire ensemble. Il faut reconnaître que mes enfants et moi sommes ici grâce aux traités, qui sont des documents et des accords qui devaient être là pour que les immigrants puissent venir dans l'Ouest du Canada: le *Traité 4* ici à Regina et le *Traité 6* à Saskatoon où je vis. Les sentiments à la base de ces accords sont toujours là. Je travaille au Bureau du commissaire aux traités (Office of the Treaty Commissioner – OTC), un bureau qui vise à mettre en place les sentiments et les relations qui ont été désignés dans les traités à la fin du XIX^e siècle¹. Les traités étaient des accords entre les Premières Nations et la Couronne, par l'entremise du gouvernement canadien. Ces accords visaient à partager les terres, mais aussi à créer une relation de nation à nation. Pour les chefs des premières nations, c'était un temps difficile: les bisons avaient disparu, l'économie avait changé et les chefs savaient qu'un accord avec le gouvernement du Canada changerait leur avenir. Alors ils ont négocié pour obtenir ce qu'ils pensaient être nécessaire pour aider leurs peuples à prospérer: l'éducation, la santé, les mesures pour apprendre comment s'intégrer à l'économie agricole. Le gouvernement du Canada a compris les traités différemment.

Il a pris les traités comme des accords immobiliers. Pour les Premières Nations, les traités étaient plus que ça. Ils étaient des accords entre les nations, mais aussi avec le Créateur, qui devait tenir «aussi longtemps que le soleil brillera, que l'herbe poussera et que l'eau coulera». Alors c'était plus que ce qui a été inscrit sur papier, c'était une question de relations. Ces accords sont là pour toujours et pour tout le monde et permettent de travailler pour que les relations entre peuples soient fortes.

Les premières nations ne voulaient abandonner leurs langues, leurs religions, ne voulaient pas transférer leur souveraineté dans les traités, ce n'était pas sur la table ou négociable. Malheureusement la Loi sur les indiens a changé ça. À l'encontre de l'intention des traités, la Loi sur les indiens avait l'assimilation forcée pour but. Que ça soit par la rafle des années soixante ou par les pensionnats, beaucoup de ces cultures, de ces langues sont perdues. Maintenant la réconciliation, l'autochtonisation est un travail qui consiste à revenir sur ces thèmes, ces connaissances et faire qu'elles bénéficient à tout le monde et que tous puissent en apprendre beaucoup.

Au fil des dernières années, on se demande au Bureau du commissaire aux traités ce qu'est la réconciliation. Si on a du succès, si tout le monde voit sa nécessité, la question sera: qu'est-ce qu'on va avoir dans 25 ans ou plus? En se questionnant ainsi, on développe une vision pour l'avenir. Je crois que si tout le monde peut s'entendre sur une vision commune et peut faire ce qu'ils font de mieux pour avancer vers cette vision, peut-être qu'on peut réussir, qu'on peut travailler ensemble. C'est l'un des buts du Bureau du commissaire aux traités de développer une telle vision.

Pour la troisième ou quatrième version de cette vision, hier j'ai rencontré des Aînés pour avoir une rétroaction et savoir ce qu'ils pensent. C'est un processus encore en cours: trouver un consensus sur l'avenir qu'on veut construire, c'est difficile. Mais un consensus émerge lentement. Des thèmes communs se dégagent et la rétroaction sur notre dernière version a été positive. C'est seulement en anglais pour l'instant. J'aimerais que ça soit traduit dans les langues comme le Français, le Cri, le Sauteaux, le Michif, le Dakota, le Nakoda, le Lakota... Les gens nous ont dit que la réconciliation en Saskatchewan, c'est de travailler ensemble pour avoir un nouvel avenir partagé

pour nos enfants et petits-enfants, c'est le périple d'une génération qui s'efforce de créer une société fondée sur quatre éléments. Premièrement, une **compréhension partagée de notre** histoire qui nous permettra de guérir et d'atteindre la justice. Deuxièmement, des partenariats et relations de confiance authentiques entre les peuples. Troisièmement, des cultures fortes, des visions du monde respectées, des expériences sociales tissées ensemble – pour les autochtones, mais aussi pour les Francophones, les Ukrainiens, les Pakistanais, par exemple. Il faut vivre ensemble. Quatrièmement, il faut des institutions et systèmes qui nous représentent tous grâce à des changements sociaux, économiques et politiques – notamment dans le système judiciaire.

Le Bureau du commissaire aux traités travaille avec l'Université de la Saskatchewan pour créer une structure qui permettra de mesurer cette vision afin de nous assurer que nous accomplissons quelque chose. **Nous voulons aussi le faire d'une façon sensible à la culture.** Ce serait très bien de connecter avec la communauté francophone pour voir s'il y a des bénévoles qui veulent nous aider avec des traductions, par exemple.

Nous menons aussi deux autres types d'activités. Il y a beaucoup d'histoires qui montrent le bon travail qui est fait pour la réconciliation et l'autochtonisation, puisque beaucoup de monde travaille sur ces questions, et apprennent beaucoup entre eux. Nous partageons donc ces histoires sur les médias sociaux: si vous êtes sur Twitter (@treatyofficesk) ou Facebook, vous pouvez les voir. De plus, nous avons créé des connexions de champions. Nous pensons qu'il y a beaucoup de gens dans nos communautés qui veulent que les choses s'améliorent. Alors nous rassemblons les leaders et nous créons un espace où tous peuvent être honnêtes et travailler, construire des relations, parler d'identité. Nous avons maintenant des groupes à Saskatoon, Regina, Lloydminster et *Onion Lake First Nation*, Prince Albert, *Yellow Quill First Nation* et Kelvington, Warman, Martensville et *One Arrow First Nation*, alors ça bouge, ça va bien. Je crois que cette énergie va créer des bonnes choses!

NOTES

1. Pour davantage d'information sur le Bureau du commissaire aux traités, dont sa vision et mission ainsi que sur les traités, voir le site <http://www.otc.ca/pages/mission.html>.

Rhett Sangster travaille au Bureau de la Commissaire aux Traités (Office of the Treaty Commissioner) où il coordonne les efforts d'engagement auprès du public et des leaders communautaires autour de la nature de la réconciliation en Saskatchewan. Il a grandi sur le territoire du Traité 6, à Tisdale, Saskatchewan, et est diplômé de l'Université de la Saskatchewan (baccalauréat en études politiques). Il a travaillé au Ministère des Affaires Étrangères et a passé la plus grande partie de sa carrière à travailler sur des problèmes liés aux conflits internationaux et à la consolidation de la paix. Il a reçu une Bourse du Rotary pour la Paix en 2012 et a terminé une maîtrise en politiques de développement international de l'Université Duke. Sa thèse a porté sur la prévention de conflits et la réconciliation en Saskatchewan.